

ANNEXE DE PLATEFORME EN TANT QUE SERVICE (PAAS)

Cette Annexe de Plateforme en tant que Service (cette « Annexe PaaS ») fait partie du Contrat Cadre, du Bon de Commande ou de tout autre contrat ou document conclu entre le Client et Hyland, qui intègre cette Annexe PaaS par référence (le « Document Constitutif »). Tel qu'utilisé dans les présentes, le « Contrat » désigne le Document Constitutif, y compris l'Annexe PaaS, ainsi que toute autre accord dans lequel le Document Constitutif est incorporé. Les parties reconnaissent et conviennent que cette Annexe PaaS s'applique au Service Cloud Hyland (tel que défini ci-après) et au Logiciel fourni sur la base d'une Plateforme en tant que Service ; l'Annexe de Logiciel en tant que Service ne s'applique pas au Service Cloud Hyland ou au Logiciel tel que défini dans les présentes.

DÉFINITIONS.

Les termes portant une majuscule et auxquels il est fait référence dans cette Annexe PaaS ont la signification qui leur y est attribuée ou, s'ils ne sont pas définis dans les présentes, dans l'Annexe des Conditions Générales. Si un terme utilisé dans la présente Annexe PaaS et portant une majuscule, n'est pas défini ni dans cette Annexe PaaS, ni dans l'Annexe Conditions Générales, celui-ci a la signification qui lui est attribuée ailleurs dans le Contrat. Dans le cas où le même terme défini est défini dans deux (2) Annexes ou plus, le terme sera attribué la signification définie dans chaque Annexe par rapport à cette Annexe et, si le terme est également utilisé dans cette Annexe PaaS, cette Annexe doit être interprétée de manière à inclure toutes les définitions, selon ce que le contexte exige.

« Application Client » désigne une installation de la plateforme Nuxeo avec des fichiers de configuration spécifiques qui permettent l'exécution d'une tâche ou d'un groupe de tâches associées.

« Annexe de Sécurité PaaS » désigne le document disponible à l'adresse <https://legal.hyland.com/Custom-Legal-Center#paas-security-attachment>. L'Annexe de Sécurité PaaS décrit les processus et procédures de sécurité actuels de Hyland pour les produits et services achetés dans le cadre de cette Annexe PaaS. Ces processus et procédures peuvent être mis à jour de temps à autre, mais ne seront pas réduits de manière substantielle.

« Données Client » désigne l'ensemble des données et informations électroniques versées dans le Service Cloud Hyland par le Client ou les Utilisateurs.

« Environnement de Test » désigne un environnement du Service Cloud Hyland (en ce compris les Données Client) hébergée par Hyland, pour une utilisation par le Client, exclusivement avec des données de production dans un environnement hors production, à la seule fin de tester le fonctionnement du/des Logiciel(s) et de l'environnement, du/des Logiciel(s) Tiers Hébergé(s) et de chaque Produit de Travail compris dans le Service Cloud Hyland.

« Environnement de Production » désigne l'environnement contenant les données finales de production, le matériel et le logiciel nécessaires à l'exécution des opérations quotidiennes du Client.

« Frais de Consommation » ou « Redevances de Consommation » désigne les montants payables par le Client pour le stockage de données et d'informations dans le Service Cloud Hyland au-delà de l'allocation de stockage de données indiquée dans le Bon de Commande pour le Service Cloud Hyland.

« Gestion des Branches de Studio » désigne une fonctionnalité avancée de Nuxeo Studio qui permet à l'utilisateur de Nuxeo Studio de créer, gérer et supprimer des branches de développement sans affecter la branche principale.

« Instance » désigne l'équivalent d'une Machine Virtuelle Java (JVM) exécutant la plateforme Nuxeo. Une instance peut également être appelée un « serveur Nuxeo » et peut être représentée comme un « serveur Nuxeo », un « nœud Nuxeo » ou équivalent dans un diagramme d'architecture.

« Infrastructure Physique » désigne le matériel et l'infrastructure physique que Hyland utilise pour fournir le Service Cloud Hyland (qui peut inclure des serveurs, des équipements réseau, des câblages, des processeurs, des centres de données, de la mémoire, du stockage, des commutateurs, des pare-feux, des routeurs et autres équipements réseau), qu'ils soient la propriété de Hyland ou d'un fournisseur de services tiers.

« Limites de Service » désigne les limitations stipulées dans un Bon de Commande.

« Logiciel » désigne le Logiciel tel que défini dans l'Annexe des Conditions Générales, qui est mis à disposition via le Service Cloud Hyland.

« Logiciel Tiers Hébergé » désigne tous les produits logiciels tiers (autres que les produits logiciels tiers regroupés par Hyland dans le cadre du Logiciel) fournis par Hyland dans le cadre du Service Cloud Hyland, ainsi que la documentation associée.

« Manuel Success Path » désigne la dernière version du manuel décrivant tous les Services Success Path, telle que publiée par Hyland de temps à autre sur un site désigné par Hyland, actuellement : <https://legal.hyland.com/#success-paths-manual>.

« Nuxeo » désigne les produits et les services commercialisés par Hyland sous la marque Nuxeo et concédés sous licence ou achetés, le cas échéant, aux termes du Contrat.

« Nuxeo Studio » désigne l'outil utilisé pour configurer les Applications Client sur la Plateforme Nuxeo, et s'il est acheté conformément à un Bon de Commande, inclut la gestion des Branches de Studio et/ou les Projets de Studio.

« Place de Marché Nuxeo » désigne la place de marché qui propose des connecteurs, des intégrations des extensions, des plug-ins, des packages et d'autres composants facultatifs qui offrent des fonctionnalités configurables supplémentaires pour une utilisation dans le développement et l'exploitation d'Applications Client.

« Plateforme Nuxeo » désigne la plateforme qui prend en charge la conception, les tests, l'intégration, l'exécution et la maintenance des Applications Client uniquement en ce qui concerne les Services Cloud Hyland portant la marque Nuxeo tels qu'indiqués dans un Bon de Commande.

« Projet de Studio » désigne un espace de travail dans Nuxeo Studio permettant de configurer une (1) Application Client.

« Protocoles d'Accès » désigne les mots de passe, codes d'accès, spécifications techniques, normes de connectivité ou protocoles, ou autres procédures pertinentes, nécessaires pour permettre au Client d'accéder aux Services Cloud Hyland.

« Redevance PaaS » ou « Frais PaaS » désigne les montants facturés par Hyland et payables par le Client à Hyland pour l'utilisation du Service Cloud Hyland, le Logiciel et le Success Path applicable. La Redevance PaaS initiale est stipulée dans le Bon de Commande.

« Sandbox de Développement » désigne un ensemble d'environnements commandés conformément à un Bon de Commande pendant la durée du Service Cloud Hyland applicable et utilisés pour les tests avec des données non production.

« Service Cloud Hyland » désigne l'Infrastructure Physique et toutes couches logicielles composites, telles que les bases de données, les systèmes d'exploitation, la technologie de virtualisation, et les Logiciels Tiers Hébergés disponibles sur une base de plateforme en tant que service, qu'ils soient détenus par Hyland ou par un tiers, et comme indiqué dans le formulaire de commande applicable. Pour plus de clarté, le Service Cloud Hyland n'inclut pas la Plateforme Nuxeo ni la Version Communautaire Alfresco.

« Services Success Path » désigne les services d'assistance, d'éducation et de formation, tels que décrits dans le Manuel Success Path, applicable au Success Path sélectionné par le Client.

« Success Path » désigne l'achat d'un engagement de niveau de service applicable par le Client, tel que décrit dans le Manuel Success Path.

« Versions Communautaires Alfresco » désigne les versions communautaires gratuites et open source mises à disposition par Hyland, notamment, sans s'y limiter, Digital Business Platform, Alfresco Content Services, Alfresco Process Services et le logiciel de gestion des enregistrements.

« Spécification PaaS » désigne les termes supplémentaires et les descriptions des Services Cloud Hyland applicables et des modalités de prestation associées, qui peuvent inclure, sans s'y limiter, la fonctionnalité, le support, les normes de performance, la sécurité de l'information et des informations similaires. La Spécification PaaS concernant Alfresco désigne la spécification des Services Cloud Alfresco disponible à l'adresse <https://www.alfresco.com/cloud/docs/alfresco-cloud-services-specification>, et en ce qui concerne Nuxeo, la spécification des Services Cloud Nuxeo disponible à l'adresse <https://legal.hyland.com/#nuxeo-cloud-services-specification>. Après la Date d'Entrée en Vigueur, et sous réserve de la section 1.3 de cette Annexe PaaS, Hyland se réserve le droit de modifier la Spécification PaaS applicable de temps à autre. Les modifications ou la Spécification PaaS révisée entreront en vigueur trente (30) jours après que Hyland aura notifié par écrit au client l'affichage desdites modifications ou révisions sur le site Web mentionné dans ladite

notification.

1. SERVICE CLOUD HYLAND.

1.1 Généralités. Pendant la durée du Contrat, Hyland : (a) met à la disposition du Client le Service Cloud Hyland et le Logiciel, conformément aux termes du Contrat, de l'Annexe de Sécurité PaaS, de la Documentation et la Spécification PaaS applicable ; et (b) utilise les Données Client aux fins exclusives de fournir, de développer et d'améliorer le Service Cloud Hyland et d'autres services, de prévenir ou résoudre des difficultés de service ou techniques, ou conformément aux instructions du Client.

1.2 Extraction des Données Client. En lien avec toute résiliation ou expiration du Contrat pour quelque raison que ce soit, Hyland enverra un avis au Client (quel avis peut être par e-mail au dernier contact Client connu) (l'«Avis d'Extraction de Données»), informant le Client que les Données Client resteront accessibles pendant une période de trente (30) jours après la date de cet Avis d'Extraction de Données, période pendant laquelle le Client peut extraire ces Données Client. Si le Client souhaite une assistance pour l'extraction des Données Client, Hyland peut fournir ces services sous réserve de l'exécution d'une Proposition de Services mutuellement convenue. Le Client reconnaît et accepte que trente (30) jours après la date de cet Avis d'Extraction de Données, Hyland n'aura aucune obligation de maintenir ou de fournir des Données Client et, par la suite, sauf interdiction légale, supprimez toutes les Données Client de tous les centres de données de Hyland, y compris toutes les copies répliquées.

1.3 Modifications des Services Cloud Hyland. Le Client reconnaît que le Service Cloud Hyland est mis à disposition selon un modèle de plateforme en tant que service, selon le modèle de déploiement standard et général proposé par Hyland. Hyland se réserve le droit de modifier le Service Cloud Hyland et sa prestation. Hyland déploiera des efforts raisonnables pour informer le Client à l'avance de toute modification qui aurait un impact substantiel sur l'utilisation ou le fonctionnement du Service Cloud Hyland par le Client. Cependant, Hyland s'engage à ne pas modifier le Service Cloud Hyland pendant la durée du Contrat de manière à réduire de manière substantielle la fonctionnalité ou les performances du Service Cloud Hyland applicable.

2. LICENCE.

2.1 Octroi de l'Accès au Service Cloud Hyland et au Logiciel. Pendant la durée du Contrat, et sous réserve du respect par le Client des termes du Contrat, Hyland concède au Client un droit révocable, non exclusif, non transférable (sauf indication contraire ici) et droit restreint d'accéder au Service Cloud Hyland et au Logiciel tel que fourni par Hyland, et la Documentation associée, seulement par le Client et ses Utilisateurs pour les opérations commerciales internes. L'utilisation du Service Cloud Hyland et du Logiciel est limitée au nombre d'Instances, d'Utilisateurs et/ou de Limites de Service, le cas échéant, désignés dans le Bon de Commande.

Le Client et ses Utilisateurs ne doivent utiliser le Service Cloud Hyland et le Logiciel que d'une manière conforme à la Documentation, et conformément à la PUA et au présent Contrat. Toute utilisation non expressément autorisée par le Client dans le cadre du Contrat est strictement interdite. Le Client reconnaît que le Client lui-même ainsi que ses Utilisateurs ne peuvent accéder aux Données Client que par le biais du Service Cloud Hyland ou du Logiciel et ne doivent pas accéder au Service Cloud Hyland et au Logiciel ou aux Données Client ou leur utilisation d'une manière qui contourne toute limite d'utilisation. Le Client reconnaît également que tous les composants du Service Cloud Hyland et du Logiciel mis à disposition par Hyland, y compris tous les composants téléchargés ou installés localement sur les systèmes du Client ou des Utilisateurs, sont destinés à leur seule utilisation avec le Service Cloud Hyland et le Logiciel et ne sont pas destinés à être utilisés de manière autonome.

2.2 Service Cloud Hyland avec la marque Nuxeo. Si le Service Cloud Hyland acheté par le Client inclut Nuxeo tel qu'indiqué sur le Bon de Commande, de tels Services cloud Hyland avec la marque Nuxeo seront soumis aux termes supplémentaires énoncés dans cette section.

(a) Provision d'Accès. Sous réserve des modalités contenues dans le présent Contrat, dès que possible après la Date d'Entrée en Vigueur du présent Contrat ou conformément aux indications figurant sur le Bon de Commande applicable pour l'achat de Services Cloud Nuxeo Hyland, Hyland fournira au Client les Protocoles d'Accès nécessaires lui permettant d'accéder à ces Services Cloud Hyland, qui peuvent comprendre ce qui suit conformément au Bon de Commande:

(i) *Nuxeo Studio*. Hyland fournira au Client un accès à Nuxeo Studio, qui est une application de portail cloud comprenant la maintenance continue de Nuxeo Studio par Hyland, ainsi que le support technique fourni par Hyland conformément aux modalités de Success Path. Hyland fournira un accès à Nuxeo Studio conformément aux Spécifications PaaS applicables.

(ii) *Versions de Maintenance Incrémentielles et Support Technique de la Plateforme Nuxeo*. Nonobstant toute disposition contraire, le Client reconnaît expressément et accepte que l'utilisation de la Plateforme Nuxeo dans le cadre des Services Cloud Hyland soit uniquement régie par la licence open source Apache 2.0 fournie avec la Plateforme Nuxeo et que cet accord n'affecte aucunement les droits et obligations liés à ladite Plateforme Nuxeo. Pendant la durée du Contrat et dans le cadre des Services Cloud Hyland, Hyland fournira au Client les versions de maintenance de la Plateforme Nuxeo, lorsque cela sera nécessaire, ainsi que le support technique de la Plateforme Nuxeo conformément aux dispositions de Success Path. Le code source des versions de maintenance peut être mis à disposition du Client sur demande. Les versions de maintenance, y compris tout code source et code objet généré, peuvent uniquement être utilisées et déployées sur des instances approuvées dans le cadre des Services Cloud Hyland pendant la durée du Contrat. Les versions de maintenance ne sont pas soumises aux termes de la licence de la Plateforme Nuxeo jusqu'à ce qu'elles soient rendues généralement disponibles et publiées dans le cadre de la Plateforme Nuxeo.

(b) Place de Marché Nuxeo. Hyland fournira au Client un accès à la Place de Marché Nuxeo où le Client pourra accéder à des connecteurs, intégrations, extensions, plug-ins, packages et autres composants facultatifs supplémentaires. Pour éviter toute confusion, certains des éléments disponibles sur la place de marché Nuxeo peuvent entraîner des coûts et des conditions supplémentaires.

2.3 Restriction d'Utilisation Fondée sur le Volume. Certains Logiciels ou services mis à disposition par Hyland et dont le Client peut souscrire un droit d'utilisation dans le cadre du Service Cloud Hyland, déterminé en fonction du volume, et peuvent : (a) ne plus fonctionner si les limites de volume y afférentes ont été dépassées ; (b) requérir le paiement de redevances additionnelles par le Client en fonction de son volume d'utilisation ; et/ou (c) inclure une fonctionnalité qui gère ou suit l'utilisation faite du/des Logiciel(s) par le Client et rapporte cette utilisation. Le Client s'interdit de contourner ou tenter de contourner cette restriction par quelque moyen que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter, en modifiant le calendrier de ses ordinateurs. Le Client notifiera rapidement Hyland s'il a dépassé le nombre d'Instances, les Limites de Service et/ou les Utilisateurs Autorisés indiqués dans le Bon de Commande. Hyland facturera au Client les frais applicables après l'exécution d'un nouveau Bon de Commande ou après l'acceptation par Hyland de la commande d'achat du Client pour un volume supplémentaire, et le Client paiera ces frais conformément au Contrat. Le Client tiendra des registres précis nécessaires pour vérifier le nombre d'Instances Utilisées, les Utilisateurs Autorisés et les Limites de Service utilisées. À la demande écrite de Hyland, le Client fournira à Hyland ces registres dans un délai de dix (10) jours ouvrables.

2.4 Environnements de Hors Production. Le Client peut souscrire un accès limité aux Environnements de Test. Hyland reconnaît que les mesures de sécurité décrites dans l'Annexe de Sécurité PaaS s'appliqueront également à l'Environnement de Test.

2.5 Évaluation. Hyland bénéficie d'un droit d'accès aux fins d'évaluer l'utilisation du Service Cloud Hyland et le Logiciel par le Client afin de déterminer la conformité de ce dernier avec les modalités d'utilisation et les conditions tarifaires du Contrat, en ce compris, le cas échéant, en mesurant le volume d'utilisation du Client. Le Client devra raisonnablement coopérer avec Hyland en ce qui concerne sa réalisation de cette évaluation. Si cette évaluation révèle une utilisation de volume non déclarée conformément à cette Annexe PaaS, Hyland enverra au Client un avis écrit de non-conformité, comprenant le nombre d'Instances sous-déclarées, les Limites de Service et/ou les Utilisateurs Autorisés, ainsi qu'une facture nouvelle ou ajustée pour tenir compte de cette augmentation de volume. Le Client dispose de quinze (15) jours à compter de la date de la facture applicable pour effectuer le paiement à Hyland pour le volume sous-déclaré. Si l'évaluation révèle que le Client a sous-déclaré plusieurs Instances et/ou Limites de Service, le Client devra payer à Hyland les coûts raisonnables engagés pour effectuer l'évaluation.

2.6 Services et Contenus de Tiers. Le Service Cloud Hyland et le Logiciel peut contenir certaines fonctionnalités permettant au Client : (a) d'accéder, de lier, d'acheter, de déployer ou d'intégrer le Service Cloud Hyland aux applications du Client sous licence de tiers, et (b) accéder à des sites web et à du contenu fournis par des tiers. Dans le cas où le Client décide d'utiliser ou de déployer de tels composants fournis par des tiers, ces composants sont fournis et soumis aux conditions de licence et d'utilisation fournies par le concédant de licence tiers concerné, et le Client doit obtenir tous les droits de licence nécessaires pour permettre au Client et à Hyland d'utiliser et d'exploiter ces composants avant leur déploiement. Hyland ne fournit que des services d'hébergement liés à de tels composants fournis par des tiers et Hyland ne saurait en aucun cas être tenue responsable de ces applications ou services, sites internet ou contenus et sa responsabilité ne saurait être engagée pour toute divulgation, modification ou suppression des Données Client résultant de l'accès à l'un de ces applications ou services, ou de leur utilisation. Toute activité du Client ou de l'un de ses Utilisateurs, dans le cadre de l'utilisation du Service Cloud Hyland ou le Logiciel, avec un tiers fournissant des applications ou services, relève de la seule responsabilité du Client et de ce tiers, Hyland n'encourant aucune responsabilité ou obligation y afférentes. Hyland ne cautionne aucun site internet, application ou service de tiers pouvant être liés ou intégrés via le Service Cloud Hyland ou le Logiciel. Hyland n'est en aucun cas responsable du contenu, des produits ou des équipements de tiers acquis, accédés ou utilisés par le Client ou ses Utilisateurs dans le cadre de l'utilisation du Service Cloud Hyland ou le Logiciel. Hyland se réserve le droit de refuser la mise en place de tout service ou contenu fourni par des tiers incompatible ou de tout composant fourni par des tiers qui crée un risque matériel pour la sécurité des informations ou pour le fonctionnement. Hyland n'est pas responsable des retards ou de l'incapacité à fournir le Service Cloud Hyland ou le Logiciel dans la mesure où cela est dû à des services et contenus fournis par des tiers.

2.7 Propriété des Données Client. Entre Hyland et le Client, le Client est propriétaire des Données Client.

2.8 Commentaires et Suggestions du Client. Hyland dispose d'une licence gratuite, consentie pour le monde entier, perpétuelle, transférable, sous-licenciable et irrévocable d'utiliser ou d'incorporer, dans tout produit ou service de Hyland, en ce compris les Services Cloud Hyland, toute suggestion, amélioration, recommandation ou tout autre commentaire fourni par le Client ou ses utilisateurs, en rapport avec le fonctionnement ou l'utilisation du Service Cloud Hyland.

2.9 Sandbox de Développement. Pendant toute la durée du Contrat, le Client peut acheter un accès limité à une Sandbox de Développement conformément à un Bon de Commande. Indépendamment de la méthode

de déploiement de cette Sandbox de Développement (qu'il s'agisse d'une installation sur site ou d'un hébergement par Hyland dans le cadre du Service Cloud Hyland, le cas échéant), le Client reconnaît et accepte que (i) la Spécification PaaS, (ii) le Support des Services Cloud Hyland, et (iii) l'Annexe de Sécurité PaaS ne s'appliqueront pas à cette Sandbox de Développement.

2.10 Informations sur le Compte ; Données Agrégées ; Données d'Utilisation. Hyland peut collecter et utiliser l'Information de Compte, les Données Agrégées et les Données d'Utilisation à ses propres fins commerciales internes, notamment, pour développer, former ou améliorer ses produits ou services. « l'Information sur le Compte » désigne toutes les données d'inscription et de facturation du Client et de l'Utilisateur collectées et utilisées par Hyland qui sont nécessaires à la configuration, à l'utilisation et à la facturation de l'utilisateur pour le Service Cloud Hyland. « Données Agrégées » désigne tous les données agrégées, anonymisées et statistiques résultant de l'utilisation et l'opération du Service Cloud Hyland, y compris, toutefois sans s'y limiter, le nombre d'enregistrements dans le Service Cloud Hyland, le nombre et les types de transactions, de configurations et des rapports traités dans le cadre du Service Cloud Hyland et les résultats de performance du Service Cloud Hyland. « Données d'Utilisation » désigne l'information et les informations générées par l'utilisation du Service Cloud Hyland par le Client et les données relatives à la configuration du Service Cloud Hyland par le Client. Pour plus de clarté, l'Information sur le Compte, les Données Agrégées et les Données d'Utilisation ne sont pas des Données Client.

3. PRIX, FACTURES ET PAIEMENT.

3.1 Redevances PaaS. Le Client doit payer des Frais PaaS à Hyland pour le Service Cloud Hyland et le Logiciel pour les montants facturés par Hyland ; étant entendu que, pendant la Durée Initiale, le Client paiera des Frais PaaS à Hyland pour le Service Cloud Hyland et le Logiciel tel qu'initialement composé conformément au Bon de Commande initial. Hyland facturera le Client à compter de la Date d'Entrée en Vigueur des Frais PaaS pour la première année de la Durée initiale. Après l'expiration de la Durée Initiale, Hyland peut augmenter les Frais PaaS pour le Service Cloud Hyland et le Logiciel pour toute période de renouvellement jusqu'à dix pour cent (10 %) des Frais PaaS de l'année précédente. Pour toutes les années suivantes, Hyland facturera au Client les Frais PaaS avant le début de cette année, et cette facture sera due et payable par le Client à Hyland dans son intégralité conformément à l'Annexe des Conditions Générales. Dans le cas où le Client ajoute des Logiciels pour le Service Cloud Hyland, Hyland facturera au Client les Frais PaaS pour ces logiciels supplémentaires au prorata dès l'acceptation par Hyland du Bon de Commande ou l'exécution d'un Bon de Commande pour ces logiciels supplémentaires. Par la suite, les Frais SaaS relatifs à ces Logiciels supplémentaires seront inclus dans les factures ultérieures émises à l'égard du Logiciel sous licence existant.

3.2 Redevances de Consommation. Dans la mesure où cela est applicable, Hyland facturera tous les Frais de consommation, mensuellement à terme échu, rapidement à la fin du mois auquel ces Frais de Consommation se rapportent. Les Frais de Consommation seront dus pendant un mois si, à tout moment au cours de ce mois, la quantité de Données Client stockées dans le Service Cloud Hyland dépasse l'allocation de stockage de données actuelle du Client.

3.3 Services Additionnels. Si le Client souscrit à un Service Additionnels, les montants relatifs à ce Service complémentaire sont facturés périodiquement, à terme à échoir, ces factures devant être réglées par le Client conformément à l'Annexe des Conditions Générales. Certains Services Additionnels peuvent être tarifés sur la base d'un volume, auquel cas les montants relatifs au Service Additionnel concerné sont facturés à terme échu sur la base du volume d'utilisation correspondant. Sauf stipulation contraire dans toute Annexe distincte, les Services Additionnels font partie du Service Cloud Hyland.

3.4 Autres Montants. Dans le cas où des services ou livrables fournis par Hyland au Client et en rapport avec

le Service Cloud Hyland ne sont pas couverts par les redevances et frais décrits aux articles 3.1 à 3.4 ci-dessus, Hyland facture le Client de ces autres redevances ou frais sur la base des prix catalogue Hyland en vigueur ou tout autre montant convenu conjointement par les parties pour les services ou livrables correspondants.

4. SUCCESS PATHS.

4.1 General. Pendant la durée du Contrat, Hyland fournira au Client avec les Services Success Paths conformément au Success Path applicable.

4.2 Manuel Success Path. Avant ou à la Date d'Entrée en Vigueur, Hyland a remis une copie en vigueur du Manuel Success Path. Après la Date d'Entrée en Vigueur, Hyland se réserve le droit de modifier le Manuel Success Path applicable (y compris le droit de publier un Manuel Success Path entièrement remanié) de temps à autre, étant entendu que telles modifications (ou le Manuel Success Path remanié) ne déclassent pas de manière significative les Services Success Path disponibles pour un Success Path. Hyland publiera un avis de ces modifications (ou des révisions du Manuel Success Path) sur le site web de l'utilisateur final de Hyland (actuellement <https://connect.hyland.com/>), auquel le Client peut s'abonner pour recevoir des mises à jour, et ces modifications s'appliqueront à compter du prochain renouvellement du Success Path par le Client. Le Success Path initial acheté par le Client est défini dans le Bon de Commande initial. Dans la mesure où des mises à niveau ou des déclassements du Success Path sont disponibles en rapport avec le Logiciel, le Service Cloud Hyland ou tout autre produit ou service de Hyland achetés par le Client, celui-ci peut mettre à niveau le Success Path à tout moment, mais ne peut déclasser tel Success Path qu'après l'expiration de la Durée Initiale du Contrat. Dans le cas où le Client choisit déclasser tel Success Path, celui-ci ne sera effectif qu'au début du prochain renouvellement du Contrat. Pour modifier une sélection de Success Path, le Client doit soumettre un bon de commande indiquant le nouveau Success Path.

4.3 Services Professionnels. Le Client accepte que les Termes relatifs aux Services Professionnels, disponibles à l'adresse <https://legal.hyland.com/Custom-er-Legal-Center#professional-services-schedule> s'appliquent à tous les Services Professionnels (tel que ce terme est défini dans le Contrat) fournis par Hyland pour le Client.

5. SÉCURITÉ.

5.1 Programme de Sécurité de l'Information. Pendant la durée du Contrat, Hyland s'engage à maintenir un programme de sécurité conforme à l'Annexe de Sécurité PaaS. Le Client reconnaît et accepte que Hyland ne puisse pas contrôler et n'est pas responsable de la sécurité de l'information en dehors du contrôle raisonnable de Hyland, notamment la transmission des données sur internet, les installations de communication réseau de tiers ou des fournisseurs de réseaux similaires. De plus, le Client reconnaît et accepte que les Services Cloud Hyland et Logiciels dépendent de certains fournisseurs tiers clés, et leurs obligations en matière de sécurité de l'information (et celles de Hyland en conséquence) sont limitées au programme de sécurité de l'information de ces fournisseurs tiers ; toutefois, Hyland fournira des copies de ces conditions du programme lorsque cela est possible, et Hyland reste responsable de la configuration des outils et réseaux de ces fournisseurs tiers conformément aux politiques de sécurité de l'information de Hyland lorsque cette configuration est sous le contrôle raisonnable de Hyland.

5.2 Détection de Virus et de Codes Malveillants. Hyland mettra en place des mesures raisonnables conçues pour détecter les codes malveillants et aider à garantir que le Service Cloud Hyland et le Logiciel ne transmettent pas de codes malveillants pendant toute la durée du Contrat. Le terme « Code Malveillant » désigne les virus, les vers, les bombes à retardement, les chevaux de Troie ou tout autre code, fichier, script,

agent ou programme nuisible ou malveillant conçu pour permettre un accès non autorisé, une intrusion, une désactivation, une perturbation, une suppression ou une interférence avec le Service Cloud Hyland ou le Logiciel, le matériel ou les données du Client.

6. CERTAINES RESPONSABILITÉS ET OBLIGATIONS DU CLIENT.

6.1 Obligations du Client. Dans le cadre de sa relation avec Hyland en vertu du Contrat, le Client :

(a) ne permet pas ou n'autorise pas des tiers (qu'il s'agisse de personnes physiques ou morales) à utiliser le Service Cloud Hyland ou le Logiciel, sauf stipulation expresse prévue par le Contrat;

(b) s'engage de tout l'accès et de toute l'utilisation du Service Cloud Hyland et du Logiciel par l'intermédiaire du Client et de ses Utilisateurs, ainsi que du Contrat, la Documentation, la Spécification PaaS, mais sans s'y limiter, (i) de la configuration des comptes et identifiants (par exemple, les noms des utilisateurs, mots de passe, jetons, etc.), (ii) de la révocation sans délai des comptes et d'identifiants dès lors qu'un Utilisateur n'a plus besoin d'accès, et (iii) interdire le partage de comptes et d'identifiants;

(c) est seul responsable de l'exactitude, de la qualité, du contenu et de la légalité de toutes les Données Client ;

(d) interdit tout accès ou utilisation non autorisé(e) du Service Cloud Hyland et du Logiciel PaaS et notifie Hyland promptement par le biais du contact du support technique Hyland, ou tout autre contact notifié au Client par écrit par Hyland (tel que stipulé par e-mail ou publié sur le site internet sécurisé réservé aux utilisateurs finaux de Hyland (à date, www.hyland.com/community)).

(e) Le Client reconnaît et accepte : (i) qu'il a l'obligation de se conformer à toutes les lois qui lui sont applicables, (ii) que sa seule utilisation du Service Cloud Hyland et du Logiciel et son respect des termes du Contrat ne suffisent à justifier de sa conformité aux lois qui lui sont applicables, (iii) qu'il fera usage des fonctions et contrôles de sécurité du Service Cloud Hyland et du Logiciel, tels que disponibles, pour transmettre, stocker, traiter et fournir un accès aux Données Client de manière appropriée et (iv) qu'il fera usage des outils et capacités de signalement mis à disposition dans le Service Cloud Hyland et le Logiciel pour surveiller et confirmer le traitement des Données Client, comme le traitement par lots des documents électroniques versés au Service Cloud Hyland.

(f) Le Client désigne son administrateur de sécurité. Les « Administrateurs Sécurité Client » (également désignés « ASC » ou « ASCs ») sont les personnes physiques désignées par le Client, autorisées à soumettre des demandes de modification de configuration du Service Cloud Hyland, à s'exprimer au nom du Client en lien avec le Service Cloud Hyland et à recevoir et fournir, le cas échéant, toutes notifications, notamment relatives à la maintenance, à la sécurité, et aux défaillances du service et autres sujets similaires. Si aucun ASC initial n'a été désigné par le Client, Hyland se réserve le droit de désigner à son choix comme ASC initial, la personne physique signataire du Contrat.

(g) Le Client peut conférer à l'un de ses Utilisateurs le droit d'agir en tant qu'administrateur système, par le biais des outils de configuration inclus dans le(s) Logiciel(s) relatifs au Service Cloud Hyland. En aucun cas Hyland n'a une quelconque obligation et/ou n'est responsable de la gestion interne du Client ou de son

administration du Service Cloud Hyland.

(h) Le Client fournira tous les accès raisonnables nécessaires, les contacts du Client et les autres informations et coopérations nécessaires pour permettre à Hyland de fournir efficacement le Service Cloud Hyland.

6.2 Connexion internet du Client. Le Client est responsable de l'obtention et du maintien de tous logiciels, matériels (y compris, sans limitation, les systèmes réseau), circuits téléphoniques ou autres circuits de communication, et relations avec le fournisseur d'accès internet nécessaires ou appropriés afin que le Client puisse accéder au et utiliser correctement le Service Cloud Hyland et le Logiciel. Au titre du Contrat, en aucun cas Hyland n'est tenue par une quelconque obligation et/ou n'est responsable d'une indisponibilité ou défaillance, ou non-conformité ou défaut du Service Cloud Hyland ou du Logiciel, causé par ou lié de quelque manière que ce soit à tout manquement du Client à l'obtention et au maintien desdits logiciel, matériel, équipement ou relations nécessaires ou appropriés.

7. GARANTIE DES DONNÉES DU CLIENT. Le Client déclare et garantit à Hyland que : (a) le Client est le gardien légal des Données Client, et détient le droit et l'autorité nécessaires pour utiliser le Service Cloud Hyland et le Logiciel en lien avec les Données Client et tout autre élément visé par les présentes ; (b) le Client s'assure que l'ensemble des Données Client transmis à Hyland via des supports électroniques sera exempt de virus ; et que (c) toute personne transmettant des Données Client à Hyland en lien avec le Service Cloud Hyland ou des Services Professionnels, dispose de toute l'autorité légale pour ce faire, soit de par la propriété des Données Client, soit de par l'obtention d'autorisations appropriées, et que la transmission des Données Client ne viole aucun contrat, accord ou loi applicable. Le Client est seul responsable des Données Client qui sont transmises à Hyland pour une utilisation en lien avec le Service Cloud Hyland ou des Services Professionnels.

8. GARANTIE D'EVICITION.

8.1 Généralement. Hyland s'engage à indemniser le Client de toute condamnation et tous montants, en ce compris les frais d'avocat raisonnables, découlant de ou en lien avec toute réclamation, action ou procédure intentée par un tiers à l'encontre du Client, et fondée sur la contrefaçon ou l'appropriation illicite par le Service Cloud Hyland ou le Logiciel, de tout brevet, copyright ou marque déposée, appartenant à un tiers, sous réserve que: (a) Hyland soit notifiée sans délai par le Client à la réception de la notification de la réclamation ; (b) Hyland ait seule la direction de la défense et de la négociation de toute transaction concernant la réclamation, étant entendu que Hyland ne transigera pas sans le consentement écrit préalable du Client si la transaction prévoit la stipulation, l'admission ou la reconnaissance d'une responsabilité ou d'un acte répréhensible de la part du Client ou requiert un paiement de ce dernier ; (c) le Client coopère raisonnablement dans le cadre de la défense ou du règlement amiable de la réclamation ; et (d) dans le cas où Hyland constate ou anticipe le risque d'une action en contrefaçon ou d'une appropriation illicite, elle dispose du droit discrétionnaire, d'obtenir pour le Client le droit de continuer à utiliser le Service Cloud Hyland ou le Logiciel, ou de remplacer toute portion concernée du Service Cloud Hyland ou du Logiciel par d'autres, équivalentes et non contrefaisantes. Si Hyland n'est pas en mesure d'offrir l'une ou l'autre des options qui précèdent, celle-ci peut de plein droit résilier le Contrat au moyen d'un préavis écrit de trente (30) jours adressé au Client, et rembourse au Client la « Part Non-utilisée des Redevances PaaS Prépayée », telle que définie ci-dessous, et payée par le Client pendant la période contractuelle en cours (ou la période de douze (12) mois concernée au titre de la Durée Initiale). Dans ce contexte, la « Part Non-utilisée des Redevances PaaS Prépayée » désigne le montant de l'ensemble des Redevances PaaS payées par le Client pour la période contractuelle concernée (ou la période de douze (12) mois concernés au titre de la Durée Initiale), multiplié par une fraction, dont le numérateur est le nombre de mois civils complets restants au titre de la période contractuelle concernée (ou la période de douze (12) mois concernée au sein de la Durée Initiale), et dont le dénominateur est douze (12). Nonobstant toute stipulation contraire, Hyland n'est tenue par une quelconque obligation d'indemnisation envers le Client, de défendre ou de satisfaire toute

réclamation à l'encontre du Client et autrement décrite dans le présent article qui est fondée sur : (u) le fait de ne pas utiliser les mises à jour du Service Cloud Hyland ou du Logiciel fournis par Hyland ; (v) toute Donnée Client ; (w) une utilisation du Service Cloud Hyland ou du Logiciel qui n'est pas expressément autorisée par le présent Contrat ; (x) la combinaison du Service Cloud Hyland ou de ses composants avec tout produit non fourni par Hyland ; (y) la modification du Service Cloud Hyland ou du Logiciel ou l'ajout de composants à celui-ci, non-effectué par Hyland ou l'un de ses revendeurs autorisés et spécifiquement retenus par Hyland afin de fournir une telle modification ou un tel ajout ; ou (z) des méthodes ou process commerciaux du Client.

8.2 LE PRÉSENT ARTICLE ENONCE L'ENTIÈRE RESPONSABILITÉ DE HYLAND ET LE SEUL ET UNIQUE RECOURS DU CLIENT EN CE QUI CONCERNE TOUTE ALLEGATION DE CONTREFAÇON OU D'APPROPRIATION ILLICITE DE DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE OU DE PROPRIÉTÉ PAR LE SERVICE CLOUD HYLAND OU LE LOGICIEL.

9. PÉRIODE DE TRANSITION. Sauf en cas de résiliation en raison de la violation par le Client du Contrat, à la demande du Client, Hyland utilisera des efforts de bonne foi pour conclure une modification ou une Proposition de Services en vertu de laquelle le Client peut continuer à accéder au Service Cloud Hyland ou au Logiciel conformément aux termes du Contrat pour une période suivant l'expiration ou la résiliation du Contrat (la « Période de Transition»). Une telle modification ou Proposition de Services sera soumise au paiement par le Client des frais convenus d'un commun accord, y compris les Redevance PaaS, les Redevance de Consommation et toutes les redevances pour les Services Professionnels liés à cette Période de Transition.

10. RESPECT DES LOIS APPLICABLES. Sous réserve des stipulations de Durée ; Résiliation ci-dessus, Hyland s'engage à se conformer à toutes les lois qui lui sont applicables, relatives à l'exécution des services en vertu du Contrat.

11. LANGUE DE CONTRÔLE. Hyland peut mettre à disposition d'autres versions de cette Annexe dans d'autres langues sur cette adresse en ligne. Cette version en anglais de cette Annexe prévaut sur toute version de cette Annexe mise à la disposition sur cette adresse en ligne dans une autre langue si le Document Constitutif est en anglais. Si le Document Constitutif est rédigé dans une langue autre que l'anglais (cette langue, l' « Autre Langue »), cependant cette Annexe n'est pas mise à disposition sur cette adresse en ligne dans l'Autre Langue ; la version de langue anglaise prévaut sur toute autre version de cette Annexe qui peut être mise à disposition sur cette adresse en ligne dans une autre langue.

La version la plus récente de ce document sera en vigueur à 12h00 HNE (Heure Normale de l'Est) de la date apposée sur cette version en ligne.